



# L'éditorial du Maire

### Coopération intercommunale : où va-t-on?

Suite à la parution diversement commentée de la loi sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (dite loi NOTRe) en août 2015, le paysage institutionnel mis en place à l'issue des élections municipales de 2014, va être profondément modifié au 1er janvier 2017.

En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, une fusion avec la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès a été actée par le Préfet. Le territoire passera de 27 à 38 communes entraînant une répartition différente des délégués communautaires : la commune de Cours-de-Pile n'aura plus qu'un délégué au lieu de deux actuellement. De plus une nouvelle élection de l'exécutif (président et bureau) sera nécessaire.

En ce qui concerne le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Issigeac, il fusionnera avec les syndicats de Sigoulès, Eymet et Monestier et regroupera 49 communes, 11 683 abonnés qui seront desservis par 1 180 kilomètres de canalisations.

En ce qui concerne l'action sociale, les syndicats de Bergerac II, Sigoulès et la Force sont eux aussi destinés à fusionner prochainement.

A première vue, nous devrions tous nous réjouir de cette nouvelle organisation supposée permettre des économies d'échelle substantielles dans un contexte particulièrement tendu en raison de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Mais est-ce vraiment le cas ? Si des économies peuvent être réalisées sur les frais de fonctionnement en mutualisant les achats et les services, les fusions n'entraîneront pas nécessairement de réduction en matière de masse salariale.

Le regroupement des agents territoriaux sur une seule et même structure peut au contraire nécessiter la mise en place d'échelons intermédiaires d'encadrement. D'autres problèmes semblent se profiler derrière cette réforme : la représentation des petites collectivités et l'éloignement du terrain de la gouvernance. La loi précise que chaque collectivité doit être représentée par au moins un délégué. Comment ce délégué pourra-t-il se faire entendre et exposer ses problèmes dans une assemblée de 80 ou 100 personnes ? Comment le simple citoyen du territoire pourra-t-il exprimer ses besoins face à une gouvernance éloignée des préoccupations de la base, avec pour seul interlocuteur le délégué communal dont l'emploi du temps sera totalement accaparé par de multiples représentations et réunions ?

Et demain, à moins que ce ne soit déjà le cas aujourd'hui, comment les collectivités vont-elles assumer les compétences que l'État leur transfère sans qu'aucune compensation financière ne leur soit attribuée ?

Les élus locaux ont parfois le sentiment que beaucoup d'éléments leur échappe et se sentent un peu désorientés alors qu'à l'inverse ces évolutions devraient avoir pour effet de créer un véritable élan de solidarité pour le maintien d'une proximité, d'un lien social avec les territoires.

Pour 2016 à Cours-de-Pile, nous continuerons à assurer les services du mieux possible et nous avons programmé quelques investissements sur le patrimoine local et cela sans recourir à l'impôt.

2016 est surtout une année de réflexion sur l'évolution de notre village qui passe en particulier par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Ces réflexions auxquelles l'ensemble de la population sera associé le moment venu, nous permettront de redéfinir le zonage de notre commune pour les années à venir.

Bien cordialement à toutes et à tous,

Didier Capuron
Maire de Cours-de-Pile

Sites Internet: http://www.coursdepile.fr http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/cours-de-pile Courriel: mairie.cours-de-pile@wanadoo.fr

### Travaux et réalisations

#### > Menuiseries bâtiments communaux :

C'est tout d'abord au cours de l'été 2015 que la rénovation de la Salle des Fêtes s'est effectuée avec la réfection des peintures intérieures et le remplacement des dalles de plafond dotées d'une meilleure isolation phonique et acoustique. Il s'en est suivi l'installation d'une VMC indispensable pour le confort des usagers.





Par ailleurs dans le cadre des économies d'énergie souhaitées par les élus ce sont les menuiseries de quatre bâtiments communaux qui ont été remplacées. Tous ces travaux ont bénéficié de subventions dans le cadre du contrat d'objectif 2011-2015 du Conseil Départemental. Mais au travers du dispositif ministériel « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » une convention a été signée le 9 septembre 2015 entre M. DELTEIL, président du SyCoTeB et Mme ROYAL Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Et à ce titre ces travaux d'amélioration des performances énergétiques des

bâtiments communaux ont fait l'objet d'un dépôt de dossier par la mairie de Cours de Pile et vont bénéficier d'une aide financière supplémentaire.

#### > Déménagement des archives de la mairie :

Afin de préserver les archives contre l'humidité du sous-sol, celles-ci ont été entreposées courant mars 2016 dans un local réaménagé du premier étage de la mairie.

### > Maison des Associations :

La réfection de la toiture vétuste de la Maison des Associations dont beaucoup de tuiles cassées commençait à générer des infiltrations d'eau et menaçait de tomber, s'est achevée vendredi 3 juin dernier.





#### > Voirie



Après notamment la remise en état de tout le linéaire de la Route du Château de Pile au cours des années précédentes, notre forte implication et le travail fourni au sein de la commission travaux de la CAB, ont

permis de voir se réaliser la plupart des projets de voirie retenus pour l'année 2015. Ainsi et malgré une baisse régulière de l'affectation budgétaire à la voirie, la réfection du revêtement restant de la Route des Rivachauds et de la Route de Bazet a pu être réalisée par les entreprises retenues dans le cadre d'appels



d'offres. À cela s'ajoute d'importants travaux de réparation réalisés en régie par la CAB. C'est le Conseil Départemental quant à lui qui a mis un terme à l'opération locale de sécurité (OLS) à la sortie Ouest du village, avec la mise en place de la glissière de sécurité et la réfection du revêtement de cette portion de la RD37 (Route de Bergerac).

### > Giratoire-travaux d'aménagement du rond-point central:



Le 1<sup>er</sup> octobre 2014 la commune s'est vu rétrocéder plusieurs parcelles dites de « délaissés » (voir précédente édition n° 35 - Novembre 2014) et elle en assure désormais l'entretien (fauchage, tonte et débroussaillage). Elle s'est parallèlement vue confier l'entretien du parterre central du giratoire de la RD37. Pour des raisons pratiques la municipalité a décidé, avec l'accord du Conseil Départemental, d'en modifier la surface. En effet la charge de travail liée à la diversité et au nombre de tâches incombant aux agents des Services Techniques de la mairie nous oblige à revoir la nature de certaines activités

récurrentes. Et le profil du rond-point central composé de bruyères et de galets nécessitait de longues interventions (arrachage des herbes se développant sans cesse) au détriment d'autres travaux. Après avoir retiré bruyères et galets et y avoir déposé une couche de terre végétale, la création d'une surface totalement engazonnée simplifiera l'entretien tout en conservant un bel aspect à l'entrée de notre commune. Un arbre d'essence locale sera planté en son centre au cours de l'automne prochain.

#### > *Projets 2016:*

Le 9 juin dernier le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la réalisation des derniers autres travaux qui avaient été programmés dans le cadre de ce même contrat d'objectif 2011-2015. Il s'agit :

- Du ravalement du mur nord de l'église (pierres apparentes, joints),
- De la réfection du revêtement (enrobé) du parking des ateliers municipaux,
- De la réfection à neuf de la toiture de l'église et de la sacristie.

## **Informations pratiques**

### > Frelons asiatiques:

Un grand nombre de nids de frelons asiatiques a été recensé sur la commune de COURS DE PILE au cours de l'année 2015. Une calamité pour les abeilles qui sont dévorées en quantité importante par les frelons. Un essaim peut ainsi être décimé en quelques jours...

Le frelon européen de couleur jaune (commun) se distingue par son corps plus long.



http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/cours-de-pile





Courriel: mairie.cours-de-pile@wanadoo.fr

Page 2

Le frelon asiatique est plus petit, orangé et noir. Il est classé parmi les nuisibles de 2<sup>ème</sup> catégorie. Il faut donc faire appel à des entreprises spécialisées\* pour la destruction des nids que l'on découvre souvent à la cime des arbres après la chute des feuilles mortes. (\*Renseignements disponibles en mairie).

Le piégeage peut-être quelque chose d'efficace s'il est pratiqué par le maximum de personnes sur un territoire et principalement au début de l'hiver, <u>du 15 octobre au 30 novembre</u>, au moment où les femelles quittent le nid, et au début du printemps, <u>du 15 février au 15 avril</u>, période pendant laquelle les femelles ressortent de terre avant la naissance de leur pondaison.

Un piège à frelons est facile à réaliser (voir descriptifs en ligne sur Internet): une bouteille plastique contenant ¼ de volume de bière, ¼ de volume de vin blanc et ¼ de volume de sirop de cassis. Toutefois, sachant que l'alcool refoule les autres insectes, il n'est pas conseillé d'effectuer des piégeages le reste de l'année.

#### > Stérilisation des chats:



#### Communication de l'association « SOS CHATS LIBRES » :

« Les chats errants sont issus d'abandon de l'humain (chats nos stérilisés, non identifiés, abandonnés ou livrés à eux-mêmes nuit et jour). Afin de réduire la misère féline, les personnes doivent se responsabiliser en **faisant stériliser et identifier leur chat.** Et pour éviter les disparitions il faut faire rentrer son chat le soir dans la maison... En cas de disparition prévenir l'entourage, la SPA par téléphone et ensuite sur son site Internet, rubrique **Chats trouvés/chats perdus.** 

Rappel: il est interdit de piéger les chats »

## Environnement et qualité de vie

### > Feux domestiques (rappels) :

☞ Pour plus d'informations consulter le site Internet de la Préfecture : http://www.dordogne.gouv.fr/Actualites/Reglementation-sur-le-brulage-et-l-incineration-des-vegetaux

L'arrêté préfectoral de la Dordogne n°2013073-0007 du 14 mars 2013 définit les périodes d'interdiction totale de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des zones sensibles allant du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre.



Même si les feux domestiques hors des zones sensibles ne sont pas interdits en Dordogne, il convient tout de même de faire preuve de civisme et respect du voisinage sachant que le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée et nuit à l'environnement car il est source d'émission importante de substances polluantes comme les gaz et les particules très nocives qui pénètrent dans les poumons et le sang. Ces particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. Il convient en outre de rappeler que l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement oblige les personnes qui produisent une quantité importante de bio déchets à en assurer la valorisation, à compter du 1er janvier 2012, ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage.

Il est bon de savoir également qu'un **feu de jardin** émet jusqu'à **5000mg/m3 de particules** alors qu'une cheminée ouverte dans une maison en produit 400mg/m3 et qu'une chaudière à bois bien réglée de catégorie 'A' seulement 20mg/m3. Un seul **feu de 50 kg** de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule **diesel** faisant un parcours de **8500 km** ou que 4 mois et demi du chauffage d'un pavillon.

## > Dépôts « pirates » de déchets et encombrants :

Ce fléau qui a pour origine un incivisme croissant ne cesse d'augmenter. Les élus et agents communaux redoublent de vigilance pour identifier les auteurs de ces dépôts sauvages. Des poursuites ne manqueront pas d'être engagées à l'encontre des contrevenants (photos à l'appui) comme cela s'est déjà produit! Il faut également





préciser que les emballages destinés à transporter les seules bouteilles et récipients en verre autorisés pour être déposés dans les colonnes en verre (les vitres, miroirs et autres objets non récipients sont interdits), ne doivent pas être laissés sur place : les employés municipaux chargés de l'entretien et de la propreté des sites ne sont pas les larbins des usagers. À bon entendeur, (son) salut....

#### > Chiens errants, aboiements :

Trop de chiens, avec ou sans collier, divaguent sur le territoire de la commune. Ils sont de nature à provoquer des accidents de la circulation (deux roues) ou mordre des usagers se déplaçant à vélo ou à pied.

Il faut que les propriétaires d'animaux prennent leur responsabilité qui ne manquera pas d'être engagée en cas d'incident ou de faits plus graves mais aussi à l'occasion de nuisances liées aux aboiements. Il existe des solutions simples pour remédier à ce dernier état de fait !

#### > Bruits de voisinage:

L'article 20 du nouvel arrêté préfectoral paru le 02 juin 2016 confirme que les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Page 3

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h**
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Sites Internet: http://www.coursdepile.fr

http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/cours-de-pile

Courriel :

Courriel: mairie.cours-de-pile@wanadoo.fr

### Vie associative et sportive

#### > Spectacle au profit de l'Institut Bergonié :

Le samedi 9 avril c'est à l'initiative de Mme Annie DUMAREAU, adjointe au maire déléguée à la gestion de la vie associative et culturelle, qu'un spectacle a été organisé au profit de l'Institut Bergonié (Bordeaux), réputé pour ses recherches contre le cancer. Ce fut l'occasion une nouvelle fois pour Pierre SICAUD de chanter AZNAVOUR, accompagné successivement par trois autres chanteurs et musicien. La recette de la soirée a intégralement été reversée à l'Institut Bergonié.

#### > Les foulées de Cours de Pile :



Le 1<sup>er</sup> mai a connu sa traditionnelle journée des foulées de Cours de Pile dont l'organisation a cette année été prise en charge par l'association de football ESCP (Etoile Sportive de Cours de Pile) assistée par les moyens techniques et humains du Bergerac Athlétique Club et avec la participation de la municipalité. Pas moins de 194 participants se sont alignés aux différents départs, entre les enfants (38), les concurrents des 3,9 km (19) et ceux du 12,7 km (137).

### > Football-l'ESCP se distingue à nouveau :

Après sa montée en promotion de 2<sup>ème</sup> division à l'issue de la saison 2014-2015, l'équipe A s'est encore distinguée cette saison 2015-2016 en terminant 1<sup>ère</sup> de son groupe, accédant ainsi à la division supérieure (2<sup>ème</sup> division de District). Les résultats sont éloquents avec 19 victoires sur 20 matchs joués et un match nul. L'équipe totalise 74 buts marqués contre seulement 9 buts encaissés. Le président Jean-Michel SIMON se serait bien vu couronné du titre de vainqueur de la finale de Promotion de 2<sup>ème</sup>

division disputée le 5 juin dernier à Ribérac contre l'équipe du Pizou. Mais à l'issue du temps réglementaire et après un match très disputé le score de 2 partout a

Séniors - Equipe A

inévitablement séance redoutée l'ESCP a du n'enlève en rien la sa perceptible fraicheur physique



débouché sur la de tirs au but où s'incliner. Ce qui qualité du groupe et domination et lors de la 2<sup>ème</sup> mi-temps.



1001113

L'équipe A

L'équipe B n'a pas démérité non plus puisqu'elle termine 2<sup>èmé</sup> de sa poule avec 15 matches gagnés, 2 nuls et 5 défaites. Au cours de la saison, 54 buts ont été marqués et 25 encaissés.

### > Club de pétanque de Cours de Pile:



La triplette du Club de pétanque de Cours de Pile, composée de Kévin Sabouret, Christopher Lecourt et Thomas Crosta est devenue championne de Dordogne UFOLEP le 15 mai dernier à Périgueux. Elle va donc pouvoir participer au concours national qui se déroulera à Argentan les 2 et 3 juillet prochains.

#### Le saviez-vous?

#### > Marché dominical :







#### > Site Internet de la mairie:

Nous rappelons que la municipalité a mis à disposition un site internet destiné à communiquer des informations pratiques et annoncer des évènements ou manifestations locales et autant que faire se peut en temps réel. Mais le site se veut également attrayant avec la mise en ligne de photos présentant différents sites ou situations de la commune.

Le lien Internet du site est le suivant : <a href="http://www.coursdepile.fr">http://www.coursdepile.fr</a>



## État-civil: (Depuis la précédente parution N°36 – Avril 2015)

Naissances: Francois Noé, Nam le 14/5/2015-VEDRENNE Maëlia le 25/5/2015-VIDAL Julia, Enora le 8/6/2015-SABOURET Raphaël le 22/7/2015-BOURGAIN Lya le 20/8/2015-MAUDUIT Tom le 7/9/2015-SAUNIER Maxence, Soren le 10/9/2015-VERGINES Luca le 24/10/2015-MALGORN Laël le 18/4/2016-FLORENTY Maël, Alexandre le 11/5/2016-VILLEGENTE Tilio, Angelito le 13/5/2016.

Mariages: SOLA Gaëlle et MIZERA Franck, Jean, Gérard le 13/6/2015-AMATE Sylvie Corinne et CHEVALLIER Thierry Georges Jacques le 11/7/2015-DARTENSET Coline, Laura et URIETA Jean-Emmanuel Philippe le 1/8/2015-LACOMBE Sophie, Véronique et DESCHAMPS Cyril le 8/8/2015-DUMONT Françoise Jeanne Renée Angèle et PÉRIN Didier le 15/8/2015-DUMAS Catherine, Marie, Hélène et GAILLARD James, Jean-Marc le 15/8/2015-LAROUMAGNE Sandrine Myriam et FOUGERAY Thierry, Philippe le 7/11/2015-CARRARO Laetitia Céline et GAGNOU Patrice le 27/5/2016.

DÉCÈS: DESVAGES Lucienne Andrée Marie, épouse MARTINEAU le 5/6/2015-CADART Michel Henri Alfred le 20/6/2015-JARZAGUET Michel le 25/6/2015-LUCAS Sylvie, Nathalie le 12/7/2015-AUDINETTE Sandrine, épouse BOUQUEY le 2/8/2015-LE DU Marcel, Jean-Marie le 3/9/2015-MIKUS Henriette, épouse KOTLARCZIK le 14/10/2015-JACQUEMIN Marthe Emilienne, épouse BERTHIER le 5/11/2015-ARMAND Jean-Pierre le 11/12/2015-BOUTET Sylvie, Anne, Claire, épouse PRICHONNET le 30/1/2016-AYÇAGUER Jean Michel André le 10/2/2016-NIETO Emiliano le 11/2/2016-PARADOL Irène, épouse MARTY le 20/3/2016-WILLIAMS Nigel le 22/3/2016-PUARD René le 2/4/2016-BAJ Alexis, Jean le 9/5/2016-HOURAYBI Claudine, épouse ROUAN le 15/5/2016.

Sites Internet : <a href="http://www.coursdepile.fr">http://www.coursdepile.fr</a>

http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/cours-de-pile

Courriel: mairie.cours-de-pile@wanadoo.fr